



Réunion de l'Intercommission Entreprises et stratégies de marché
et Environnement et développement durable
21 novembre 2012

SYNTHESE

Le 21 novembre 2012, coprésidée par Lionel Fontagné et Guy Paillotin, l'intercommission « Entreprises et stratégies de marché » et « Environnement et développement durable » s'est déroulée en deux parties : ont été présentés les projets de programmes de travail statistique 2013 permettant d'aborder les projets et les travaux envisagés en matière de statistiques d'entreprises, environnementales et de développement durable.

Puis, après que Jean-Pierre Duport, président du Cnis, ait rappelé le rôle de la statistique et du Cnis, a été abordée la notion de responsabilité sociétale des entreprises (RSE) : au-delà des lignes directrices de cette contribution des entreprises au développement durable décrites dans la norme ISO 26000, se pose la question de l'apport possible de la statistique publique dans la confection d'un cadre commun permettant aux entreprises une meilleure implication dans cette démarche.

Le programme de travail 2013 des statistiques agricoles - outre le suivi conjoncturel agricole et agroalimentaire, et la préparation du moyen terme- s'articule autour de trois axes principaux :

- la réponse aux obligations institutionnelles : dans le cadre de la politique agricole européenne (enquêtes, travaux sur la nouvelle PAC) ; poursuite des travaux sur la loi d'avenir sur l'agriculture et sur les plans ministériels (dont Plan Ecophyto 2018) ; dans le cadre de la loi de modernisation de l'agriculture de la pêche, mise en place d'un répertoire des vergers un recensement de la conchyliculture ; une enquête sur les propriétaires forestiers privés -aspects économique, social et environnemental des forêts-, et un mini recensement agricole -Structure 2013- qui permet de suivre un panel ;

- la poursuite de production d'études, d'analyses et d'expertises sur l'emploi agricole, les usages et les occupations du sol, le suivi statistique des terres agricoles et la compétitivité agricole et agroalimentaire ;

- la poursuite d'innovations méthodologiques, technologiques et statistiques, telle la dématérialisation d'enquêtes et l'utilisation accrue de données administratives.

En matière de statistiques d'entreprises, **le répertoire Sirus¹ sera mis en place en 2013. Il servira de base de sondage pour toutes les enquêtes** auprès des entreprises, et permettra également de mesurer et contrôler la charge statistique des entreprises. Ce répertoire devrait recevoir des informations issues de l'appariement entre Sirene et le répertoire national de la chambre des métiers. En effet, il existe actuellement un déficit d'informations statistiques sur les artisans et la collaboration entre l'APCMA² et le Ministère devrait y pallier.

Le programme Resane³ offrira aux entreprises la possibilité de répondre à l'ESA⁴ par Internet : cela améliorera les délais et réduira les coûts ; en parallèle, les travaux sur le profilage des groupes et l'élargissement de la notion de groupes permettront d'établir de nouvelles unités statistiques pour toutes les enquêtes. 2013 verra également un changement de base de tous les indicateurs conjoncturels -base 2010=100- tandis que parmi les enquêtes thématiques, il est à noter qu'une seule sera vraiment nouvelle et portera sur les marges commerciales. Les enquêtes portant sur le tourisme feront l'objet d'une refonte.

A l'issue de ces présentations et des premiers échanges avec la salle, quatre enquêtes ont obtenu un avis favorable d'opportunité.

¹ Sirus : Système d'identification au répertoire des unités statistiques

² APCMA : Assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat

³ Resane : Refonte des statistiques annuelles d'entreprises

⁴ ESA : Enquête sectorielle annuelle

Le programme de travail 2013 en matière d'environnement et de développement durable, implique l'ensemble du système statistique. Il répond à une demande forte d'information territorialisée. En collaboration avec la Datar, des indicateurs territoriaux de développement durable sont mis à la disposition des acteurs locaux. Pour répondre notamment au besoin d'information localisée sur la précarité énergétique, des méthodes nouvelles comme le carroyage et l'estimation sur petits domaines seront mises en œuvre pour produire des estimations localisées à partir de données de diverses enquêtes. La mise à disposition géolocalisée du répertoire permanent des bailleurs sociaux ou encore l'enrichissement de la Base Permanente des Équipements avec des données relatives à l'infrastructure contribueront à une connaissance territorialisée des questions de logement et d'étalement urbain.

La demande d'indicateurs de synthèse, notamment sur les aspects environnementaux, est également forte. Des travaux conséquents se poursuivront sur la mesure de la qualité des sols et la biodiversité, tandis que dans le secteur de l'économie verte se poursuivra la mise à jour des données, à un niveau régional. Le domaine de l'énergie fait l'objet de plusieurs attentions : une demande de mise en place d'une commission des comptes de l'énergie et une meilleure connaissance de la consommation d'énergie. Pour répondre à cette dernière, en 2013, une enquête permettra de déterminer l'efficacité énergétique du parc résidentiel français et d'affiner la caractérisation des ménages en situation de précarité énergétique.

La stratégie nationale de développement durable 2010-2013 arrive à son terme : des travaux seront menés pour en faire le bilan et engager les travaux de concertation qui prépareront la prochaine. Par ailleurs, les recommandations de la commission Stiglitz-Sen-Fitoussi demeurent un fil conducteur pour les travaux en matière de développement durable : la mesure des conditions de vie et des inégalités de situation sera renforcée, tandis qu'au niveau local seront déclinés des indicateurs de pauvreté et de niveau de vie.

L'ensemble de ces travaux implique fortement l'ensemble des producteurs de statistiques publiques, de la Dares⁵ pour l'emploi, à la Drees⁶ pour l'exclusion sociale et la Depp⁷ pour les questions d'éducation, ainsi qu'une collaboration étroite entre l'Insee et le Soes⁸ en matière d'environnement et de suivi du rapport de la Commission Stiglitz-Sen-Fitoussi.

La présentation des résultats la première enquête statistique sur les entreprises et le développement durable conduite par la Direction des entreprises à l'Insee, apporte de premières informations qualitatives et quantitatives sur le sujet de la RSE. Elle aborde les dimensions sociales, sociétales et environnementales de la RSE et l'aspect gouvernance pour les entreprises qui s'y sont engagées. L'implication dans cette démarche croît avec la taille de l'entreprise, les petites entreprises restant nettement en retrait : plus de la moitié des entreprises de plus de 50 salariés et 80 % parmi celles de plus de 500 salariés ont déjà engagé des actions RSE. Elle est également variable selon les secteurs. Elle est la plus forte dans les secteurs de l'énergie et de l'environnement, et moindre pour les secteurs du commerce ou de l'industrie manufacturière (hors agro-alimentaire). Les actions en direction de la prévention et du recyclage des déchets -pour le pilier environnemental- et certains pans du domaine social -souvent régis par des obligations légales et réglementaires (hygiène et sécurité...)- sont assez généralisées même si les entreprises n'ont pas l'impression de s'engager dans une démarche RSE. Les travaux vont se poursuivre avec une analyse de la RSE au niveau du groupe et de ses engagements à l'international et la gouvernance de l'entreprise.

L'exposé du représentant du Commissariat Général au Développement durable aborde la question de l'enjeu de compétitivité d'une démarche RSE pour les entreprises. Pour les pouvoirs publics, la démarche RSE fournit un cadre général sur lequel s'appuyer pour faire émerger des facteurs de compétitivité pour un territoire. Il peut s'agir par exemple de faire payer les pollueurs ou encore de réguler pour donner plus de transparence au fonctionnement de l'entreprise (information financière, affichage environnementale etc...).. C'est alors aux entreprises d'établir leur stratégie de marché, en s'inscrivant dans ce cadre qui les incite à réfléchir à leurs modes de production, à l'impact social et environnemental de leur activité, pour aboutir à un équilibre général pour un bien-être optimum. La volonté des pouvoirs publics d'homogénéiser l'information disponible et de fixer un cadre pour le

⁵ Dares : Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques - Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social

⁶ Drees : Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques - Ministère des affaires sociales et de la santé

⁷ Depp : Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance - Ministère de l'éducation nationale

⁸ SOeS : Service de l'observation et des statistiques - Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie

reporting (encadrement juridique de la certification de l'information transmise) permet aussi de lutter contre le *green washing*.

Le représentant du comité RSE du Medef approuve ce schéma. La prise en compte par une entreprise de son impact sur l'environnement et sur la société, une meilleure connaissance des attentes de ses clients, peut être aussi un levier de création de valeur et de compétitivité. Il regrette toutefois que l'enquête Insee se limite aux grandes entreprises et n'explore pas le champ des plus petites qui est assez malconnu. Il connaît aussi un certain nombre de PME qui ont construit avec succès leur business model sur cette approche RSE. Il souhaiterait par conséquent que la prochaine enquête étudie la RSE par tailles d'entreprises. L'UPA (Union professionnelle des artisans) abonde en ce sens. Le Medef estime que l'obligation de *reporting* serait plus pertinente en retenant un critère de taille d'entreprises plutôt que le fait d'être cotée en bourse. Mais les pouvoirs publics doivent aussi créer un cadre favorable et incitatif à la RSE et donc bien arbitrer entre obligation et souplesse dans les modalités d'application et de *reporting* (liberté de choix des entreprises dans les indicateurs et actions prioritaires à conduire). Il regrette que la dimension échanges commerciaux internationaux qui est centrale dans la démarche RSE, ne soit pas traitée dans l'enquête Insee. Enfin, plutôt que de RSE, il vaudrait mieux parler de RSO (responsabilité sociale des organisations), puisque c'est par un cheminement conjoint des entreprises, de l'État et des collectivités locales que cette approche se révélera fructueuse.

Le délégué général de l'Observatoire de la RSE estime que les entreprises devraient disposer de davantage d'informations leur permettant de se comparer. C'est pourquoi l'approche sectorielle est recommandée. Déterminer de grands enjeux prioritaires -environnement, handicap....- et les inscrire dans une stratégie publique nationale peut être également une piste rapidement opérationnelle, d'autant que bien des informations sur le dialogue social et sur l'environnement -obligatoirement communiqués à l'administration-, sont mobilisables : il s'agirait donc de les fédérer, de les documenter et de les rendre disponibles.

Enfin, le représentant du Club « développement durable du conseil supérieur de l'ordre des experts » estime qu'à côté du plan comptable financier, la comptabilité universelle pourrait être un levier puissant pour modifier le comportement des entreprises et les orienter vers une démarche RSE. Il s'agirait de faire passer les préoccupations de soutenabilité sociale, sociétale et environnementale dans le filtre de la comptabilité d'entreprise. Cette comptabilité, construite avec l'accord des parties prenantes (salariés, fournisseurs et clients) permettrait à la fois d'établir un diagnostic, puis de déterminer une stratégie fondée sur les meilleures pratiques.

Il ressort des échanges entre les intervenants et avec le public présent, qu'il serait souhaitable que l'enquête Entreprises et développement durable dont cette première version est riche d'enseignements sur une problématique innovante, pourrait s'étendre à l'avenir aux plus petites entreprises -voire aux micros-entreprises-, s'interroger sur le nombre d'entreprises concernées par le *reporting* extra-financier, prendre en compte les activités des entreprises à l'étranger et mesurer l'impact de la RSE dans les échanges commerciaux internationaux. Les débats font également apparaître que l'information sur la RSE est importante mais est éparse. Il est nécessaire de la fédérer, de la documenter et de la présenter par enjeux, secteurs (public ou privé) et territoires pour en faciliter l'accès aux utilisateurs.